



Direction des Ressources humaines
N° 2026-670

PREF 03
1905 26

ARRETE
PORTANT MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS
POUVANT SIEGER AU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION PLENIERE

Le Président du centre communal d'action sociale d'Avignon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L821-1,

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2025-287 du 28 avril 2025 portant modification des représentants du personnel du CCAS pouvant siéger au conseil médical en formation plénière,

Vu l'arrêté n°2026 03 – ar du 21 mai 2026 portant délégation de signature du Président du CCAS d'Avignon à Madame Laetitia DOSNE, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon,

Vu la délibération n°2026-44 du 21 mai 2026 portant installation du nouveau Conseil d'Administration du CCAS d'Avignon,

ARRETE

ARTICLE 1 - A compter de ce jour, les représentants du CCAS pour siéger au conseil médical en formation plénière sont :

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Représentants du CCAS	Titulaires	Monsieur Olivier GALZI Maire et Président du CCAS Madame Laetitia DOSNE Administratrice et vice-présidente du CCAS			
	Suppléants	Madame Maylis CANCE Administratrice du CCAS Madame Maryline CROYET Administratrice du CCAS Monsieur François BARRIERE Administrateur du CCAS Madame Isabelle ALTAYRAC Administratrice et vice-présidente déléguée du CCAS			
Représentants du personnel	FSU	Titulaires	Madame Souliha BIHI	Madame Saliha SAHKI	
		Suppléants		Madame Jamila CHAOUCHE ZOUFOUL	
	FO	Titulaires	Madame Véronique LATZ	Madame Anne SAINT JEAN	Madame Valérie ANTOINE
		Suppléants	Madame Marie Ange AMBERT Madame Lisa AYMARD	Madame Delphine DELGRANGE Madame Panani NIEDZWIECKI	Madame Huguette BRASS Madame Souad ELAZMAOUI

ARTICLE 2 - Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 18 juin 2026
Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
La Vice-présidente
Laetitia DOSNE